

RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS  
D'INSPECTEUR EXTERNE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
2020

AVRIL 2020



## **- I- Présentation du concours**

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

Un arrêté ministériel, en date du 14 avril 2019, autorise au titre de l'année 2020, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

La condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de trois enfants et plus ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

#### **– Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :**

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : au choix du candidat – option à préciser à l'inscription – (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

– Épreuves d'admission - 2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoires :

Épreuve orale n° 1 :

Durée 30 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

Épreuve orale n° 2 :

Durée 20 minutes – coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

Épreuve écrite n° 3 :

Durée 1h30 – coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

### **1.3 Composition du jury**

Isabelle SKILLOOSKI, administratrice générale des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 16 juillet 2019 nomme trente-huit membres, soit six administrateurs des Finances publiques adjoints, vingt-quatre inspecteurs principaux, trois inspecteurs divisionnaires et cinq inspecteurs.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté du 15 janvier 2020. Celui-ci nomme cent cinquante-quatre membres titulaires soit trente-huit administrateurs des Finances publiques adjoints, soixante-sept inspecteurs

principaux, vingt et un inspecteurs divisionnaires et quatorze inspecteurs et prévoit également quatorze suppléants.

#### **1.4 Nombre de postes**

Selon l'arrêté du 28 août 2019, publié au Journal Officiel le 1er septembre 2019, le nombre de postes offerts est fixé à 717.

### **- II- Présentation des candidats**

#### **2.1 Inscrits/ présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2020 est de 6 224 contre 7 219 en 2019, soit une diminution de 13,78 %.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 2 796 (sur 6 222 candidats convoqués), soit un taux de présence de 44,94 %.

Concernant les épreuves orales, 1295 candidats y ont participé sur les 1 376 admissibles soit un taux de présence de 94,11 %.

#### **2.2 Les lauréats**

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,92/20 contre 11,26/20 en 2019. La dispersion des moyennes générales des candidats est la suivante : de 6,25/20 à 17,28/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes sont représentés respectivement à 51,46 % et 48,54 %, soit 369 hommes et 348 femmes. En 2019, les hommes et les femmes étaient représentés respectivement à 52,34 % et 47,66 %, soit 268 hommes et 244 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 32 ans. Les plus jeunes lauréats ont 22 ans, le plus âgé 60 ans.

### **- III- Les épreuves écrites d'admissibilité**

#### **3.1 Généralités**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 16 et 17 septembre 2019.

Lors de la réunion de jury du 20 novembre 2019, 1 376 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 1,92).

### 3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (8,39/20) est en légère hausse par rapport à l'année dernière (+ 0,07 point).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0 à 17,3/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h – coefficient : 7 – note éliminatoire <5).

Sur 6 222 candidats convoqués, 2 792 candidats ont composé à cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (9,07/20) est en augmentation de 0,13 point par rapport à celle constatée en 2019.

Les notes supérieures ou égales à 15/20 sont en diminution de 0,46 point alors que les notes comprises entre 12/20 et 15/20 sont en augmentation de 0,98 point entre les deux millésimes. La strate des notes inférieures à 10/20 est en baisse de 0,85 point par rapport à l'année dernière, comme pour celle des notes éliminatoires (- 0,93 point).

	2020	2019
<b>composants</b>	<b>2792</b>	3 287
Moyenne de l'épreuve	<b>9,07</b>	8,94
Note la plus élevée	<b>18</b>	18
Note la plus faible	<b>0</b>	0
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	<b>157</b> <b>5,62 %</b>	200 6,08 %
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>469</b> <b>16,80 %</b>	520 15,82 %
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup>	<b>626</b>	720
Total cumul (1) + (2)	<b>22,42 %</b>	21,90 %
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>542</b> <b>19,41 %</b>	627 19,08 %
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup>	<b>1168</b>	1 347
Total cumul (3) + (4)	<b>41,83 %</b>	40,98 %
Notes < 10	<b>1624</b> <b>58,17 %</b>	1 940 59,02 %
Notes éliminatoires < 5	<b>284</b> <b>10,17 %</b>	365 11,10 %

### Épreuve n° 2 à options :

Sur 6 222 candidats convoqués, 2 681 candidats ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est identique au précédent millésime (+ 0,01 point).

La proportion de notes supérieures ou égales à 12/20 est en baisse (- 1,09 point) par rapport à celles de l'an dernier, ainsi que le nombre de notes éliminatoires (- 1,94 points).

La strate des notes supérieures à 10/20 et inférieures à 12/20 est quant à elle en augmentation de 0,45 point entre les deux millésimes.

	<b>2020</b>	2019
<b>Composants</b>	<b>2681</b>	3 161
Moyenne de l'épreuve	<b>7,77</b>	7,76
Note la plus élevée	<b>20</b>	19
Note la plus faible	<b>0</b>	0
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>106</b> <b>3,95 %</b>	142 4,49 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>271</b> <b>10,11 %</b>	337 10,66 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>377</b>	479
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>14,06 %</b>	15,15 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>399</b> <b>14,88 %</b>	456 14,43 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>776</b>	935
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>28,94 %</b>	29,58 %
Notes $< 10$	<b>1905</b> <b>71,06 %</b>	2 226 70,42 %
Notes éliminatoires $< 5$	<b>551</b> <b>20,55 %</b>	711 22,49 %

Les 3 options les plus choisies sont, par ordre décroissant : la gestion comptable et l'analyse financière, l'analyse économique et le droit constitutionnel et administratif. L'option la moins choisie est l'économétrie et statistique.

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Droit constitutionnel et administratif	<b>407</b>	15,18 %
Institutions, droit et politiques communautaires	<b>116</b>	4,33 %
Droit civil et procédures civiles	<b>248</b>	9,25 %
Droit des affaires	<b>144</b>	5,37 %
Analyse économique	<b>491</b>	18,31 %
Économétrie et statistique	<b>69</b>	2,57 %
Mathématiques	<b>149</b>	5,56 %
Gestion comptable et analyse financière	<b>670</b>	24,99 %
Finances et gestion publiques	<b>387</b>	14,44 %
<b>TOTAL</b>	<b>2681</b>	100 %

### **3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité**

Épreuve n° 1 : Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières

Cette épreuve est, dans l'ensemble, faiblement maîtrisée par les candidats, à l'exception de quelques rares bonnes copies. Peu de copies blanches ont été rendues par les candidats cette année.

Concernant la note de synthèse, sur la forme, les candidats se sont attachés à bâtir un plan structuré avec des transitions marquées entre les grandes parties, cependant sa qualité a été jugée moyenne. Les plans proposés n'ont pas permis de cerner la problématique du sujet.

Les introductions ont été souvent incomplètes, ne comprenant ni le rappel du contexte, ni la formulation d'une problématique. Les transitions entre les sous-parties sont souvent inexistantes, comme les conclusions. L'orthographe, la grammaire, la syntaxe et les accents sont insuffisamment maîtrisés pour beaucoup de candidats. Il en est de même pour le niveau de style : rédaction journaliste ou familière, omission du devoir de réserve, expressions mal usitées, contresens, phrases trop longues ou trop courtes...

Les meilleures copies se sont démarquées par peu de fautes d'orthographe et par une rédaction claire et bien construite.

Sur le fond, les candidats se sont massivement concentrés sur les aspects généraux de la biodiversité, et non sur les enjeux économiques et financiers qu'elle représente : il leur est reproché un manque de hauteur par rapport au fonds documentaire. De nombreuses recopies et paraphrases issues des documents ont été relevées, sans articulation logique entre le plan choisi et les points développés.

Concernant la note de propositions, les jurys ont tous souligné, que cette année encore, les candidats n'ont consacré que très peu de temps à cette partie qui a été rarement bien traitée. Il a été relevé un manque manifeste de structuration des idées (liste d'actions sans hiérarchie entre elles, absence d'introduction et de conclusion) et un manque d'apport personnel.

Enfin, les meilleures copies sont, pour la note de synthèse comme pour la note de proposition, celles qui ont été structurées, de façon classique en deux parties et deux sous-parties, autour d'une problématique bien définie. Une bonne gestion du temps, une structuration des idées décelées dans le fond documentaire et un apport de connaissances économiques personnelles étaient indispensables pour réussir cette épreuve.

Épreuve n° 2 : Options techniques - *Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon option choisie* :

*\* Option « Droit constitutionnel et administratif »*

Le niveau général des copies a été jugé faible, la rédaction peu soignée et la syntaxe aléatoire. Le niveau juridique attendu d'un tel concours a lui aussi été noté comme insatisfaisant (peu de références juridiques utilisées).

Concernant la première partie, une dissertation, la méthodologie a été généralement maîtrisée. La majorité des copies était structurée avec une introduction, un plan (pas toujours pertinent), des chapeaux et une conclusion.

Il est regretté par le jury un manque de connaissances en droit constitutionnel (recours à l'actualité politique et la culture générale souvent peu appropriée) traduit notamment par l'absence de référence aux articles de la Constitution, aux notions fondamentales du droit constitutionnel et aux grandes dates de la V<sup>ème</sup> République.

Concernant la seconde partie, un commentaire d'arrêt, la méthodologie a été moins bien maîtrisée et les candidats ont manqué d'analyse juridique sur le fond et ont réalisé beaucoup de paraphrase

Enfin, s'il a été relevé un effort dans la présentation des copies, la gestion du temps a quant à elle été plus délicate : devoirs non achevés, contenus peu développés, absence de plans...

*\* Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

Les membres du jury ont souligné que les candidats avaient respecté les standards formels relatifs à une telle épreuve, notamment par un plan apparent en deux parties et deux sous-parties. Cependant, les connaissances sur les sujets posés sont restées très hétérogènes.

Sur le fond, le sujet se composait de deux parties. Sur le premier sujet relatif à une dissertation (évolutions et perspectives de la Politique agricole commune), la plupart des candidats a tenu des propos assez généraux sur l'utilisation des pesticides ou encore la préservation de l'environnement. Sur le second relatif à un commentaire d'arrêt, certains candidats ont davantage développé l'aspect politique au détriment d'une analyse juridique de l'arrêt.

*\* Option « Droit civil et procédures civiles »*

Les correcteurs ont constaté un faible niveau des copies.

Sur la forme, il a été noté que de nombreuses copies ont présenté des ratures ou des fautes d'orthographe et de syntaxe. Ces dernières ont toutefois proposé un plan structuré et une introduction, cependant la problématisation du sujet a souvent manqué.

Concernant la dissertation, beaucoup de candidats ont proposé des développements hors-sujets. Une minorité, connaissant parfaitement les notions ont pu obtenir la quasi-totalité des points.

Concernant le deuxième sujet, les candidats ont manqué d'analyse. Il est rappelé par les jurys qu'il s'agit d'un exercice qui demande de la rigueur et qu'il doit être évité d'effectuer de la paraphrase. Les meilleures copies ont été celles ayant su mettre en avant les différentes motivations et ayant su mettre en perspective la capacité des juges à adapter des concepts juridiques à des situations de fait, dans un contexte sociétal donné.

*\* Option « Droit des affaires »*

Si le niveau des candidats ayant choisi cette option est apparu assez faible dans l'ensemble, certaines copies ont toutefois révélé de réelles connaissances et des structures claires de devoirs.

Pour une grande partie des candidats, l'énoncé du sujet n'a pas semblé avoir été correctement lu. En conséquence, celui-ci a été partiellement traité.

Sur la forme, les copies ont été peu soignées, les écritures peu lisibles et les réponses ont manqué de structuration. Concernant le premier sujet, une dissertation, les introductions ont été très courtes, se résumant à une phrase annonçant le plan. Par ailleurs, ces derniers ont souvent manqué de pertinence et certains candidats ont réalisé un hors-sujet. Concernant le cas pratique, les développements ont été jugés trop courts par défaut de connaissances ou par une mauvaise gestion du temps.

Notons toutefois que certains candidats sont parvenus à développer correctement leurs réponses en les motivant par de réels arguments appuyés de connaissances juridiques.

*\* Option « Analyse économique »*

Sur la forme, il est relevé peu de copies blanches cette année. Cependant, beaucoup se sont révélées pauvres dans leur contenu ; les sujets sont le plus souvent

partiellement et / ou superficiellement traités. En outre, la propreté et la lisibilité de trop nombreuses copies restent insuffisantes au regard des exigences minimales attendues d'un tel concours. Dans certaines copies, le style est pauvre et s'apparente à un langage parlé.

Sur le fond, les candidats ont, pour l'essentiel, manqué de profondeur dans leur analyse, voire éludé des questionnements ou des pans entiers de la dissertation. S'agissant de cette dernière, les carences se sont révélées dès l'introduction : les mots-clés – salaire et croissance économique – ont été imparfaitement définis. Les développements qui ont suivi sont restés très généraux, peu analytiques, les connaissances et les concepts d'analyse économique étant maîtrisés par une minorité de candidats. Il est à noter que l'argumentaire s'est fondé que trop rarement sur l'apport théorique des auteurs.

*\* Option « Économétrie et statistiques »*

Malgré quelques très bonnes copies, les correcteurs notent un faible niveau des candidats : les points principaux du programme et les notions de base ne sont pas connues. Aucune copie blanche n'a été présentée. Pour l'ensemble des candidats, la notion de test d'hypothèse pour les comparaisons de moyennes a posé des difficultés, cependant la notion de fonction de densité et la régression linéaire ont été jugées maîtrisées .

La présentation des copies a été globalement satisfaisante. Les réponses sont généralement aérées, claires et justifiées.

Enfin, le jury rappelle aux candidats de veiller à la bonne interprétation des énoncés et de gérer le temps de l'épreuve afin de traiter l'intégralité du sujet.

*\* Option « Mathématiques »*

Sur la forme, les copies étaient globalement claires et lisibles. Toutefois, certains raisonnements peu déchiffrables ont rendu difficile la correction des copies. Sur le fond, l'exercice de géométrie a été l'exercice le plus traité par les candidats, contrairement à certains très peu abordés (l'exercice 5 en est un exemple) : toutes les questions techniques n'ont pas été maîtrisées par les candidats. Le niveau est donc encore très faible cette année, démontrant un manque de rigueur et de préparation, prérequis nécessaires pour un tel concours de catégorie A.

*\* Option « Gestion comptable et analyse financière »*

D'une manière générale, le niveau des candidats a été médiocre et l'absence d'excellentes copies a été signalée par les jurys.

Beaucoup de candidats n'ont pas traité l'ensemble des questions et comme chaque année, peu maîtrisent les deux versants de l'option : la comptabilité générale et l'analyse financière. Les parties les moins bien traitées ont été celles liées à l'administration (TVA et impôt sur les sociétés).

Certains candidats ont bien respecté le formalisme de présentation attendu (livre-journal, tableau d'amortissement, bilan fonctionnel...) et il est à noter un effort de présentation et d'explication comparé aux millésimes précédents.

Pour le fond, il a été relevé une compréhension moyenne des écritures de base, des inversions débit / crédit dans les enregistrements comptables ainsi qu'une faible maîtrise des calculs préparatoires à l'élaboration du plan d'amortissement (en particulier la base d'amortissement et le prorata temporis). Enfin, les notions de clause d'inaliénabilité, de détermination du résultat fiscal et d'augmentation du résultat ont été insuffisamment traitées.

Les jurys rappellent que l'orthographe et la rédaction doivent être maîtrisés notamment dans les parties qui nécessitent un commentaire, tout en veillant à la lisibilité de l'écriture. Ils appellent enfin les candidats à une préparation et un entraînement plus accrus à cette épreuve.

#### *\* Option « Finances et gestion publiques »*

Le niveau global des candidats a été jugé faible par les correcteurs, tant dans leur compréhension du sujet et la valorisation de leurs connaissances que dans leur capacité à construire un devoir.

Le niveau général de maîtrise de la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe) est médiocre et les copies sont vraisemblablement non relues avant restitution.

Sur la forme, la présentation des devoirs a globalement été soignée et un effort de structuration des développements a été relevé pour la nette majorité des copies. Cependant, les plans sont peu dynamiques et le contenu diffère trop souvent de l'intitulé des sous-parties, sans que les transitions aient été suffisamment soignées. Il a été regretté le style trop journalistique de certaines copies.

Sur le fond, les connaissances générales sur les grandes problématiques des finances publiques – erreurs, contresens – ont été lacunaires et ont traduit une absence de maîtrise des concepts élémentaires voire de la terminologie même des finances publiques ; des hors-sujets ont été souvent relevés et l'introduction a pâti en particulier d'une absence de définition des termes du sujet et de mise en exergue de la problématique. À noter que très peu de devoirs se sont appuyés sur des données chiffrées exactes permettant des développements peu étayés. Beaucoup de candidats ont manqué de curiosité sur le fonctionnement des institutions publiques.

Si la gestion du temps n'a semble-t-il pas posé de problème aux candidats, ces derniers sont appelés à prendre le temps nécessaire à la réflexion et à la compréhension du sujet.

## **- IV- Les épreuves orales d'admission**

### **4.1 La formation des membres du jury**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP et la présidente de jury.

## Données chiffrées

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5) : *entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur*

	<b>2020</b>	2019
Moyenne de l'épreuve	<b>11,21</b>	10,95
Note la plus élevée	<b>19,75</b>	19,00
Note la plus faible	<b>3,00</b>	2,00
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	<b>192</b> <b>14,83 %</b>	173 15,99 %
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>396</b> <b>30,58 %</b>	272 25,14 %
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup> <i>Total cumul (1)+(2)</i>	<b>588</b> <b>45,41 %</b>	445 41,13 %
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>229</b> <b>17,68 %</b>	205 18,95 %
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup> <i>Total cumul (3)+(4)</i>	<b>817</b> <b>63,09 %</b>	650 60,07 %
Notes < 10	<b>478</b> <b>36,91 %</b>	432 39,93 %
Dont notes éliminatoires	<b>34</b>	25
<b>TOTAL <i>participants</i></b>	<b>1 295</b>	<b>1 082</b>

La moyenne de l'épreuve orale n° 1 en 2020 est en hausse à celle de l'année précédente (11,21 contre 10,95).

Les notes supérieures ou égales à 15 sont en légère diminution par rapport au millésime 2019 (-1,16 point). En revanche, les notes supérieures ou égales à 12 et les notes supérieures ou égales à 10 sont en nette hausse par rapport au millésime précédent (+ 4,28 points et + 3,02 points respectivement).

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) : *exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes*

	2020	2019
Moyenne de l'épreuve	10,79	10,76
Note la plus élevée	20,00	19,00
Note la plus faible	1,50	2,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	217 16,76 %	178 16,47 %
12 $\leq$ notes < 15 <sup>(2)</sup>	323 24,94 %	258 23,87 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup> <i>Total cumul (1)+(2)</i>	540 41,70 %	436 40,33 %
10 $\leq$ notes < 12 <sup>(4)</sup>	209 16,14 %	187 17,30 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup> <i>Total cumul (3)+(4)</i>	749 57,84 %	623 57,63 %
Notes < 10	546 42,16 %	458 42,37 %
Dont notes éliminatoires	57	36
<b>TOTAL <i>participants</i></b>	<b>1 295</b>	<b>1 081</b>

La moyenne de cette épreuve connaît une légère hausse (+ 0,03 point). Le nombre de notes éliminatoires est de 57 cette année.

Le pourcentage de notes supérieures ou égales à 12 est en augmentation par rapport à l'an dernier (+ 1,37 point), de même que le nombre de notes éliminatoires (+ 0,97 point). Toutes les autres strates ont des niveaux équivalents entre les deux millésimes.

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. (durée : 1 h 30 – coefficient : 1).

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Allemand	20	1,46 %
Anglais	1139	82,89 %
Espagnol	182	13,25 %
Italien	33	2,40 %
Total	1374	100 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais puis dans une moindre proportion l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies. À noter que certains candidats admissibles n'ont pas composé dans l'épreuve de langues.

#### **4.4 Appréciation du jury**

##### Épreuve n° 1 :

Tout d'abord, les candidats ont eu une bonne expression orale, le niveau ayant été jugé de correct à bon. Certaines commissions ont cependant relevé que des candidats n'avaient pas le niveau attendu d'un cadre A (utilisant très largement le registre familier), tandis que d'autres, au contraire, plus rares, se distinguent par la grande qualité de leur entretien.

La majorité des candidats a préparé l'épreuve et disposait de connaissances minimales.

Ces derniers ont respecté le temps imparti à leur présentation de parcours, qui est généralement structurée, cependant la motivation reste très difficilement perceptible. Les jurys ont regretté des exposés très descriptifs et peu dynamiques avec des oublis de repères temporels. Ceux-ci comportaient l'énoncé de qualités « clichés » non démontrées.

De bons réflexes et un certain pragmatisme ont été constatés concernant les réponses aux mises en situation. Cependant, cette partie d'entretien a mis en exergue des difficultés à prendre une décision et un manque de souplesse managériale (sanctions trop rapides). Rares ont été les candidats qui ont su faire le lien entre la théorie de la déontologie et son application aux mises en situation.

Enfin, les connaissances relatives à l'environnement économique et financier et à la DGFIP sont restées, cette année encore, superficielles et insuffisantes, signe d'un manque de préparation.

Ainsi, les meilleurs candidats ont été ceux qui ont compris que l'entretien avec le jury n'était pas un oral de connaissances mais un échange argumenté. L'attention est appelée sur le fait qu'une structuration de la présentation du type « parcours scolaire ou universitaire / parcours professionnel / motivation » ne met pas avant les compétences acquises et réutilisables dans le grade d'inspecteur.

## Épreuve n° 2 :

Le niveau des candidats varie selon les options.

En matière de droit constitutionnel et administratif, le niveau est hétérogène et les connaissances varient en fonction des points du programme, la connaissance étant plus approfondie en droit constitutionnel.

La gestion du temps a été globalement maîtrisée par les candidats, toutefois, ils n'ont pas tous structuré leur exposé sous forme de plan et n'ont pas systématiquement problématisé le sujet. Peu de candidats ont fait preuve d'esprit de synthèse, de concision et de clarté dans leurs réponses. Le jury observe une tendance de certains candidats à répondre de façon dilatoire, pour pallier le faible niveau des connaissances.

En institutions, droit et politiques communautaires, les exigences de forme ont été respectées par les candidats. Les constructions adoptées pour bâtir les prestations ont été, dans leur majorité, en adéquation avec les exigences minimales du jury : présence d'une introduction et d'une problématique débouchant sur un plan et une conclusion. Sur le fond, le niveau des candidats est insuffisant : absence de fil conducteur, manque de perspectives des connaissances, possession de connaissance en deçà des attentes du jury. Certains candidats n'ont pas traité le sujet tiré au sort et ont eu tendance à le raccrocher à une thématique qu'ils connaissaient sans logique apparente. D'autres candidats en revanche se sont démarqués par un excellent niveau de connaissances, une bonne éloquence et maîtrise de la langue.

En droit civil et procédures civiles, le niveau a été en nette amélioration par rapport à celui de l'année dernière et seuls quelques candidats avaient très peu de connaissances. Parfois, il a été relevé un manque d'actualisation des connaissances et une méconnaissance des nouvelles réformes en vigueur. De plus, le raisonnement a été le principal point faible des candidats et la procédure civile a été moins bien maîtrisée. Certains candidats étaient très stressés, ce qui a parasité leur présentation. Si le niveau d'expression orale a été jugé bon et en adéquation avec les codes d'une épreuve de catégorie A, des erreurs de français ont été relevées. Enfin, il est conseillé aux candidats de bien maîtriser les connaissances de base sur l'ensemble du programme.

En droit des affaires, le niveau a été bon voire très bon, tant dans la cohérence du raisonnement, que dans les efforts de réflexion et la structure des réponses. La majorité des candidats était motivée et savait répondre à des questions pratiques de droit des affaires, dans les délais impartis. Par ailleurs, les sujets tirés au sort ont été compris, toutefois, certains candidats n'ont pas utilisé le vocabulaire juridique adapté. Nombreux sont ceux qui n'ont pas fait de plan pour traiter le sujet choisi, présentant leur exposé sous forme de catalogues d'idées plus ou moins bien organisées.

En analyse économique, le niveau a été globalement moyen à faible. Il est à souligner que quelques candidats se sont démarqués par leur maîtrise des mécanismes économiques et leur capacité de contextualisation. De plus certains

candidats éloignés du système universitaire ont fait preuve d'un réel travail d'apprentissage et ont réalisé de très bonnes prestations. Par ailleurs, les raisonnements ont été généralement cohérents, structurés et présentés dans le temps imparti, cependant ils sont trop souvent peu aboutis, du fait d'un manque de connaissances et de perspectives. Les plans étaient trop descriptifs. Il a été relevé que beaucoup de candidats avaient un raisonnement confus. Enfin, la méconnaissance des données quantitatives et des définitions élémentaires ont souvent posé la question de la motivation des candidats.

En économétrie et statistique, les connaissances ont été approximatives et les disparités entre les candidats ont été marquées. Parmi les meilleurs candidats, les connaissances, la justesse et la rigueur des arguments étaient réellement notables. Les moins bons candidats ont manqué d'aisance dans l'expression orale et ont souffert d'une mauvaise gestion du temps. Il a été signalé que la notion de « statistique inférentielle » a été le point faible comme chaque année.

En mathématiques, le niveau a été relativement moyen, l'expression orale correcte, les exercices ayant été bien traités dans le délai imparti, mais les questions complémentaires ont été souvent abordées de façon partielle. Certains théorèmes, pourtant piliers du programme, n'étaient pas connus des candidats. De très bons candidats se sont démarqués en réussissant à résoudre les exercices en un temps très court.

En gestion comptable et analyse financière, le niveau des candidats a été estimé moyen voire faible et même inférieur au millésime précédent, le programme n'étant pas souvent bien maîtrisé : les jurys ont souligné l'absence de compréhension des connaissances élémentaires / mécanismes de base, tant en comptabilité générale, qu'en analyse financière ou comptabilité de gestion. Les candidats qui ont appris des définitions par cœur, n'ont pas compris la portée ou la signification, manquant alors de hauteur de vue, d'esprit d'analyse ou de mise en perspective. Certains ont utilisé un langage inadapté pour communiquer avec le jury.

Les jurys notent un manque de travail et de préparation lié à un manque de motivation. Les meilleurs candidats ont été ceux qui ont su démontrer leur réflexion et leur capacité d'analyse, en prenant de la hauteur de vue par rapport aux questions posées et qui disposent de connaissances approfondies sur l'ensemble des points du programme.

En finances et gestion publiques, le niveau des connaissances était insuffisant et plus faible que l'année dernière. Les connaissances étaient rarement maîtrisées mais la majorité des candidats a réussi à tenir le temps requis pour la présentation. L'expression était dans l'ensemble de bonne qualité, les sujets ont été compris même s'ils n'étaient pas toujours traités de façon adéquate et complète ; des approximations terminologiques ont été relevées. Un effort de structuration a été le plus souvent constaté, mais il est resté des difficultés à problématiser et à sortir un plan pertinent. Les notions fondamentales sont trop méconnues, les confusions, approximations et les connaissances dans les données financières ont été très insuffisantes. Il est ainsi rappelé aux candidats que l'épreuve doit être préparée en

suivant le programme défini dans l'arrêté du concours et l'actualité relative aux finances publiques.

\*\*\*\*\*

Pour les candidats n'ayant pas réussi cette année, et qui envisagent de se représenter l'an prochain, quelques recommandations pour préparer au mieux les épreuves :

Pour toutes les épreuves, écrites et orales : celles-ci doivent faire l'objet d'une préparation sérieuse en amont. Il s'agit d'un concours de catégorie A et les candidats doivent démontrer tout leur potentiel.

En ce qui concerne plus particulièrement les épreuves orales :

1. Épreuve de présentation et de connaissance de l'environnement : les candidats doivent se préparer à cette épreuve, tant dans la structuration de leur présentation et la mise en évidence des acquis de leur parcours, aussi bref soit-il, que de l'appréhension du contexte économique et financier. Une certaine curiosité des métiers exercés à la DGFIP apparaît un socle minimal de connaissance. L'échange avec le jury doit permettre de déceler les meilleures motivations et les meilleurs potentiels ;

2. Épreuve à option : les candidats doivent s'interroger sur le choix de l'option qu'ils retiennent. Ce doit véritablement être celle dans laquelle le candidat dispose des meilleures connaissances. Trop de candidats parmi ceux qui n'ont pas été retenus ont donné l'impression d'avoir choisi la matière par défaut. La préparation doit couvrir le programme des épreuves tel qu'il est publié.

Enfin, de manière très globale, il est rappelé qu'il s'agit d'un concours de catégorie A, qui prédestine les candidats à dérouler une carrière au sein de la DGFIP où ils pourront exercer de nombreux métiers, mais également des fonctions d'encadrement. Ils doivent donc démontrer dès le concours, un très fort engagement et une connaissance avérée des valeurs du service public.

La présidente du jury

Signé

Isabelle SKILLOOSKI

Administratrice générale des Finances publiques